

**Règlement de l'étude dirigée
"Ecole primaire de Béville-le-Comte"
Année scolaire 2019/2020**

**S.I.R.P de Béville-le-Comte
A conserver**

Article 1 : L'étude est organisée par le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de Béville-le-Comte (S.I.R.P) de 16H15 à 18H00 en priorité **pour les élèves de CE2, CM1, CM2**. De 16H15 à 17H00 les élèves inscrits à l'étude seront surveillés dans la cour de récréation par un enseignant.

Article 2 : L'organisation pédagogique de l'étude incombe aux enseignants.

Article 3 : Le coût est de 3,60 € par jour par élève.

Article 4 : **Les inscriptions sont faites pour l'année scolaire. Seuls les jours où l'enfant sera malade (présentation d'un certificat médical) ne seront pas facturés.**

Article 5 : Aucune inscription occasionnelle n'est acceptée.

Article 6 : Un élève peut être inscrit au moins pour 2 jours jusqu'à 3 jours par semaine.

Article 7 : Un enfant présent à l'école et inscrit à l'étude devra obligatoirement y rester le soir. Si pour une **raison exceptionnelle** l'élève ne reste pas à l'étude, ses parents devront obligatoirement **prévenir l'école**.

Article 8 : Si un enfant est malade, il est indispensable de prévenir l'école pour annuler son inscription du jour, voire des jours suivants.

Article 9 : L'étude doit se faire dans le calme. Si un enfant est trop bruyant, indiscipliné ou manque de respect vis-à-vis des adultes, un avertissement sera prononcé. Après deux avertissements **son exclusion temporaire ou définitive de l'étude pourra être prononcée.**

Article 10 : L'étude peut être annulée en l'absence des enseignants. Dans ce cas, les parents seront avertis.

Article 11 : Les parents venant chercher leur enfant à la sortie de l'école devront être à l'heure.

Article 12 : La facturation se fera **tous les deux mois** et le règlement se fera à réception en Mairie de Béville-le-Comte.

Les familles déjà en prélèvement pour le service de cantine seront automatiquement prélevées pour le service d'étude.

Inscription à l'étude dirigée
"Ecole primaire de Béville-le-Comte"
Année scolaire 2019/2020
S.I.R.P de Béville-le-Comte

A retourner à la Mairie de Béville le Comte avant le 30 août 2019

A compter du lundi 09 septembre 2019, une étude dirigée est mise en place.
Elle aura lieu de **16 h 15 à 18 h 00** dans les locaux de l'école primaire.
L'inscription sera valable pour l'année scolaire.

Madame, Monsieur (NOM ET Prénom) :

.....

Adresse précise :

.....

.....

Téléphone obligatoire :

Souhaiterions inscrire notre enfant (**Nom Prénom**)

Classe (niveau de l'enfant + nom de l'enseignant) :

pour les jours suivants (**Cochez la case nécessaire**) :

LUNDI MARDI JEUDI

L'inscription engage l'enfant à être présent aux jours choisis tout au long de l'année scolaire. Seuls les jours où l'enfant sera malade ne seront pas facturés sur présentation d'un certificat médical.

Nous viendrons chercher notre enfant à la sortie de l'étude.

Notre enfant rentrera avec Monsieur ou Madame
.....

Notre enfant rentrera seul après l'étude.

Date et signature des parents obligatoires :